



Etats financiers consolidés
intermédiaires résumés au
31 mars 2013

REXEL



Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital social de 1 359 845 910 euros
Siège social : 189-193, boulevard Malesherbes
75017 Paris
479 973 513 R.C.S. Paris

États financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2013 *(non audités)*

SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé (<i>non audité</i>).....	2
Résultat global consolidé (<i>non audité</i>)	3
Bilan consolidé (<i>non audité</i>)	4
Tableau des flux de trésorerie consolidé (<i>non audité</i>).....	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés (<i>non audité</i>)	6
Notes annexes aux états financiers consolidés	7
1. Informations générales	8
2. Principales méthodes comptables.....	8
3. Regroupements d'entreprises	10
4. Information sectorielle	11
5. Frais administratifs et commerciaux.....	12
6. Autres produits et autres charges.....	12
7. Charges financières nettes.....	13
8. Impôt sur les bénéfices.....	13
9. Résultats par action	14
10. Avantages du personnel	14
11. Endettement financier.....	15
12. Saisonnalité	19
13. Litiges	19
14. Evènements postérieurs à la période de reporting.....	19

Compte de résultat consolidé (*non audité*)

(en millions d'euros)	Note	Période close le 31 mars	
		2013	2012 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	4	3 153,9	3 227,0
Coût des ventes		(2 366,8)	(2 417,5)
Marge brute		787,1	809,5
Frais administratifs et commerciaux	5	(643,0)	(628,3)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges		144,1	181,2
Autres produits	6	2,3	0,3
Autres charges	6	(12,5)	(5,5)
Résultat opérationnel		133,9	176,0
Produits financiers		0,3	0,6
Frais financiers liés aux opérations de refinancement		(23,5)	-
Coût de l'endettement financier		(39,9)	(44,9)
Autres charges financières		(5,8)	(5,0)
Charges financières (nettes)	7	(68,9)	(49,3)
Quote part de résultat dans les entreprises associées		(0,7)	(0,3)
Résultat net avant impôt		64,3	126,4
Impôt sur le résultat	8	(21,1)	(37,1)
Résultat net		43,1	89,2
Dont attribuable :			
au Groupe		43,3	89,5
aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,2)	(0,2)
Résultat net par action :			
Résultat de base par action (en euros)	9	0,16	0,33
Résultat dilué par action (en euros)	9	0,16	0,33

(1) Retraité à la suite de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée (voir États financiers consolidés au 31 décembre 2012 note 2.2.1)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Résultat global consolidé (non audité)

(en millions d'euros)	Période close le 31 mars	
	2013	2012 ⁽¹⁾
Résultat net	43,1	89,2
Eléments destinés à être reclassés en compte de résultat :		
Profit / (perte) sur couvertures d'investissements nets à l'étranger	34,3	13,7
Effet d'impôt	(9,5)	(3,8)
	24,8	9,9
Ecarts de conversion	(17,1)	(21,4)
Profit / (perte) sur couvertures de flux de trésorerie	1,1	0,4
Effet d'impôt	(0,4)	(0,2)
	0,7	0,2
Eléments non reclassables en compte de résultat :		
Profit / (perte) actuariel(-le) sur engagements de retraite	14,1	21,5
Effet d'impôt	(3,2)	(2,9)
	10,9	18,6
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt		
	19,3	7,3
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt	62,4	96,5
Dont attribuable :		
au Groupe	62,3	97,0
aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,1	(0,5)

(1) Retraité à la suite de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée (voir États financiers consolidés au 31 décembre 2012 note 2.2.1)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Bilan consolidé (non audité)

(en millions d'euros)	Note	Au 31 mars 2013	Au 31 décembre 2012
Actif			
Goodwill		4 391,5	4 369,2
Immobilisations incorporelles		1 064,6	1 035,8
Immobilisations corporelles		281,8	282,7
Actifs financiers non courants		30,0	79,5
Participations dans les entreprises associées		10,2	10,8
Actifs d'impôts différés		152,3	171,9
Total des actifs non courants		5 930,4	5 949,9
Stocks		1 464,9	1 426,7
Créances clients		2 190,4	2 123,9
Créances d'impôt courant		11,1	26,1
Autres actifs		433,8	476,4
Actifs destinés à être cédés		3,3	21,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie		234,1	291,9
Total des actifs courants		4 337,7	4 366,2
Total des actifs		10 268,1	10 316,1
Capitaux propres			
Capital social		1 360,0	1 359,6
Prime d'émission		1 418,7	1 418,3
Réserves		1 397,0	1 331,4
Total des capitaux propres part du groupe		4 175,7	4 109,3
Intérêts ne conférant pas le contrôle		8,2	8,3
Total des capitaux propres		4 183,9	4 117,6
Dettes			
Dettes financières non courantes	11.1	2 269,4	2 303,2
Avantages du personnel		357,1	372,9
Passifs d'impôts différés		149,6	152,3
Provisions et autres passifs non courants		87,8	101,8
Total des passifs non courants		2 863,9	2 930,1
Dettes financières courantes	11.1	655,4	618,3
Intérêts courus	11.1	32,7	9,3
Dettes fournisseurs		1 879,6	1 937,2
Dette d'impôt exigible		26,3	42,6
Autres dettes		626,2	661,1
Total des passifs courants		3 220,3	3 268,5
Total des passifs		6 084,2	6 198,6
Total des passifs et des capitaux propres		10 268,1	10 316,1

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé (*non audité*)

(en millions d'euros)	Note	Période close le 31 mars	
		2013	2012 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat opérationnel		133,9	176,0
Amortissements et dépréciations d'actifs	5-6	23,8	20,0
Avantages du personnel		(3,3)	(4,6)
Variation des autres provisions		(5,6)	(12,3)
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie		2,4	6,1
Intérêts payés		(12,5)	(42,3)
Impôt payé		(22,1)	(36,5)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		116,6	106,4
Variation des stocks		(25,1)	(61,3)
Variation des créances clients		(46,6)	(29,8)
Variation des dettes fournisseurs		(70,0)	(31,9)
Variations des autres créances et autres dettes		(8,5)	17,7
Variation du besoin en fonds de roulement		(150,2)	(105,3)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		(33,6)	1,1
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(23,7)	(18,0)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		18,5	0,6
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		(2,1)	(72,5)
Variation des placements à long terme		(2,6)	(2,7)
Dividendes reçus des participations dans les entreprises associées		-	2,0
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(9,9)	(90,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation de capital		0,7	0,1
Vente (Achat) d'actions propres		1,1	2,6
Emission d'emprunt obligataire nette des coûts de transaction	11	-	291,4
Variation nette des facilités de crédit et autres dettes financières	11	128,9	148,3
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	11	(95,0)	(135,1)
Variation des dettes résultant des contrats de location-financement	11	(42,3)	(0,9)
Dividendes payés		(0,2)	-
Trésorerie nette provenant des activités de financement		(6,8)	306,4
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(50,3)	216,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		291,9	413,7
Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation		(7,5)	(6,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		234,1	623,8

(1) Retraité à la suite de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée (voir États financiers consolidés au 31 décembre 2012 note 2.2.1)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (*non audité*)

(en millions d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve de conversion	Réserve de couverture des flux de trésorerie futurs	Revalorisation de la dette nette de pension	Total attribuable au Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	TOTAL
Pour la période close le 31 mars 2012									
Au 1er janvier 2012 (publié)	1 344,1	1 412,2	1 256,8	132,0	(5,8)	-	4 139,3	11,5	4 150,8
Effet du changement de méthode comptable à la suite de l'application anticipée de IAS19 révisée	-	-	(68,8)	(2,3)	-	(37,8)	(108,9)	-	(108,9)
Au 1er janvier 2012 ⁽¹⁾	1 344,1	1 412,2	1 188,0	129,7	(5,8)	(37,8)	4 030,4	11,5	4 041,9
Résultat net	-	-	89,5	-	-	-	89,5	(0,2)	89,3
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(11,2)	0,2	18,1	7,1	(0,3)	6,8
Résultat global de la période	-	-	89,5	(11,2)	0,2	18,1	96,6	(0,5)	96,1
Augmentation de capital	0,1	-	-	-	-	-	0,1	-	0,1
Paievements fondés sur des actions	-	-	6,1	-	-	-	6,1	-	6,1
Cessions (achats) d'actions propres	-	-	1,9	-	-	-	1,9	-	1,9
Au 31 mars 2012 ⁽¹⁾	1 344,2	1 412,2	1 285,5	118,5	(5,6)	(19,7)	4 135,1	11,0	4 146,1
Pour la période close le 31 mars 2013									
Au 1er janvier 2013	1 359,6	1 418,3	1 344,5	138,8	(3,0)	(148,9)	4 109,3	8,3	4 117,6
Résultat net	-	-	43,3	-	-	-	43,3	(0,2)	43,1
Autres éléments du résultat global	-	-	-	7,4	0,7	10,9	19,0	0,3	19,3
Résultat global de la période	-	-	43,3	7,4	0,7	10,9	62,3	0,1	62,4
Résultat net distribué	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)
Augmentation de capital	0,4	0,4	-	-	-	-	0,8	-	0,8
Paievements fondés sur des actions	-	-	2,6	-	-	-	2,6	-	2,6
Cessions (achats) d'actions propres	-	-	0,7	-	-	-	0,7	-	0,7
Au 31 mars 2013	1 360,0	1 418,7	1 391,1	146,2	(2,3)	(138,0)	4 175,7	8,1	4 183,8

⁽¹⁾ Retraité à la suite de l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée (voir États financiers consolidés au 31 décembre 2012 note 2.2.1)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes annexes

1. | INFORMATIONS GENERALES

Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe s'exerce principalement dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une variété étendue de clients et marchés dans le domaine de la construction, l'industrie et les services. L'offre de produits comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, les produits d'éclairage, de sécurité et communication et de génie climatique, l'outillage, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Australie, Nouvelle-Zélande et en Chine) et en Amérique Latine (essentiellement Brésil et Chili).

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2013 et ont été arrêtés par le Directoire le 24 avril 2013.

2. | PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1 | Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2013 (désignés ci-après comme « les états financiers résumés ») ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces états financiers sont également conformes aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et applicables au 31 mars 2013. En particulier, les états financiers résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. En application de celle-ci, seule une sélection de notes explicatives est incluse dans les présents états financiers résumés. Ces notes doivent être lues en complément des états financiers du Groupe établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et inclus dans le document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2013 sous le numéro D.13-0130.

Le référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

2.2 | Préparation des états financiers

Les états financiers résumés au 31 mars 2013 sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

Ils sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2012 et décrits dans les notes aux états financiers consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, exceptions faites des nouvelles normes et interprétations présentées en note 2.2.1. Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 et détaillées ci-dessous n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers résumés et la performance financière du Groupe au 31 mars 2013.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

2.2.1 / Nouvelles normes et interprétations applicables en 2013

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2013 les nouveaux amendements, normes et interprétations suivants tels qu'approuvés par l'Union européenne, leur application n'ayant pas eu d'effet significatif sur les états financiers résumés du Groupe :

L'application des normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, IAS 27 révisée, IAS 28 révisée et les amendements à IAS32 est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Le Groupe a opté pour une application anticipée de ces normes.

- La norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » prévoit un modèle unique de consolidation qui fait référence à la notion de contrôle pour la consolidation de tout type de société. Elle remplace la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » pour ce qui concerne les comptes consolidés, ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc ».
- La norme IFRS 11 « Accords conjoints » a pour but de refléter de manière plus économique les contrats conjoints en se focalisant sur les droits et engagements liés aux contrats, plutôt que sur leur forme juridique (tel que présenté actuellement). Elle uniformise la comptabilisation des intérêts dans les coentreprises en imposant une seule méthode.
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » remplace en les complétant les dispositions relatives aux informations à fournir en annexe concernant les filiales, coentreprises, entreprises associées et entités structurées non consolidées.

Consécutivement à la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, les normes IAS 27 et IAS 28 ont été révisées :

- IAS 27, renommée « Etats financiers individuels », ne traite plus des comptes consolidés et n'est, par conséquent, plus applicable à Rexel,
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et coentreprises » décrit le traitement comptable à retenir concernant les participations dans les entreprises associées et détaille l'application de la méthode de la mise en équivalence pour ces entités et les coentreprises.
- L'amendement à la norme IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers » clarifie certaines dispositions qui se rapportent à la compensation des actifs et passifs financiers. Son application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

La norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » définit la notion de juste valeur, le cadre de référence pour évaluer la juste valeur et les informations à fournir dans les notes annexes, lorsque les autres normes IFRS requièrent ou autorisent l'application de la méthode de la juste valeur. Elle n'entraîne pas de modification des règles applicables pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à sa juste valeur, ni de changement quant à ce qui doit être évalué à la juste valeur ou encore dans la présentation des variations de juste valeur. L'application de cette norme est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'amendement à la norme IFRS 7 « Compensation des actifs et passifs financiers – Informations à fournir » requiert que soient communiquées des informations complémentaires pour améliorer la comparabilité de la compensation des actifs et passifs financiers avec les normes américaines.

Par ailleurs, l'IASB a adopté en 2012 un ensemble d'améliorations, applicables le 1^{er} janvier 2013 ou ultérieurement :

- L'amendement à la norme IAS 1 clarifiant les exigences en matière d'information comparative,
- L'amendement à la norme IAS 16 clarifiant la classification du matériel d'entretien,
- L'amendement à la norme IAS 32 clarifiant la comptabilisation de l'effet fiscal lié aux distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres,
- L'amendement à la norme IAS 34 clarifiant la notion du total des actifs et passifs dans le cadre de l'information sectorielle à fournir lors d'arrêté intermédiaire.

Enfin, même si les amendements aux normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, qui limitent l'obligation de fournir une information comparative modifiée à la période précédant l'exercice, ne sont obligatoires que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, le Groupe a opté pour leur application anticipée.

2.2.2 | Nouvelles normes publiées par l'IASB et non encore approuvées par l'Union européenne

Les normes et interprétations suivantes ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore approuvées par l'Union européenne. Leur effet éventuel sur le Groupe est en cours d'analyse, sauf précision contraire :

- La norme IFRS 9, "Instruments financiers", est destinée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation". Il s'agit d'un projet en trois phases, dont seule la première, "Classification et évaluation", a été publiée. La phase 2, "Principes de dépréciation", et la phase 3, "Comptabilité de couverture", n'ont pas encore été publiées. Le processus d'approbation par l'Union européenne a été mis en veille dans l'attente de l'achèvement de l'ensemble du projet par l'IASB.
- L'amendement aux normes IFRS 9 et IFRS 7 « Date d'application et informations relatives à la transition » reporte la date d'application de ces normes au 1^{er} janvier 2015 et exige des informations additionnelles sur la transition.

3. | REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe consolide la société Luxlight Pte Ltd (Singapour), acquise en novembre 2012, depuis le 1^{er} janvier 2013. Cette acquisition est décrite dans la note 3.1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

Au cours du premier trimestre 2013, le Groupe a révisé l'allocation de la contrepartie transférée relative aux actifs identifiables acquis et aux passifs repris de la société Munro Distributing Company, acquise en novembre 2012, telle qu'elle est décrite dans la note 3.1 des états financiers consolidés au 31 décembre 2012. Les réseaux de distribution et les relations clients ont été évalués respectivement à 8,4 millions d'euros (10,9 millions de dollars américains) et 17,3 millions d'euros (22,5 millions de dollars américains). Le *goodwill* résiduel provisoire s'élève à 61,9 millions d'euros (80,4 millions de dollars américains) comparé à 86,6 millions d'euros reconnus initialement au 31 décembre 2013.

4. | INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour analyser les résultats de l'activité du Groupe. La structure de cette information est organisée par zone géographique pour l'activité de distribution de matériel électrique, alors que les autres activités et les entités holdings sont présentées de façon indépendante.

Les activités qui sont substantiellement similaires sont agrégées dans un seul secteur. Les facteurs pris en considération pour identifier de tels secteurs incluent la similarité des conditions économiques et politiques, la proximité des opérations, l'absence de risques particuliers associés aux activités dans les différentes zones où le Groupe est implanté et une rentabilité financière à long terme comparable.

Les secteurs opérationnels présentés sont l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Asie-Pacifique et l'Amérique Latine.

Le reporting financier du Groupe est revu mensuellement par le Directoire agissant en tant que principal décideur opérationnel.

Informations par secteur géographique pour les périodes closes les 31 mars 2013 et 2012

2013 (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Amérique Latine	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Pour la période close le 31 mars							
Chiffre d'affaires hors groupe.....	1 731,8	1 069,6	278,8	73,7	3 153,9	-	3 153,9
EBITA ⁽¹⁾	101,9	49,2	7,9	0,1	159,1	(10,3)	148,8
Au 31 mars							
Besoin en fonds de roulement	824,2	565,8	178,2	50,8	1 618,9	(18,5)	1 600,4
Goodwill.....	2 710,0	1 345,2	266,8	69,5	4 391,5	-	4 391,5
<hr/>							
2012 (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Amérique Latine	Total des secteurs opérationnels	Holdings et autres éléments de réconciliation	Total consolidé
Pour la période close le 31 mars							
Chiffre d'affaires hors groupe.....	1 844,1	988,4	321,5	72,9	3 227,0	-	3 227,0
EBITA ⁽¹⁾	137,9	44,2	14,3	1,2	197,6	(13,8)	183,8
Au 31 décembre							
Besoin en fonds de roulement	730,2	496,0	173,6	50,2	1 450,0	(21,5)	1 428,5
Goodwill.....	2 714,8	1 340,0	248,0	66,3	4 369,2	-	4 369,2

⁽¹⁾ L'EBITA est défini comme le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises et avant autres produits & autres charges.

La réconciliation de l'EBITA avec le résultat net avant impôt du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Période close le 31 mars	
	2013	2012
EBITA - Total Groupe	148,8	183,8
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	(4,7)	(2,6)
Autres produits et autres charges	(10,2)	(5,2)
Charges financières (nettes)	(68,9)	(49,3)
Quote part de résultat dans les entreprises associées.....	(0,7)	(0,3)
Résultat net avant impôt du Groupe	64,3	126,4

La réconciliation du total des actifs et passifs alloués avec le total des actifs du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 mars 2013	Au 31 décembre 2012
Besoin en fonds de roulement	1 600,4	1 428,5
Goodwill	4 391,5	4 369,2
Total des actifs et passifs alloués	5 991,9	5 797,7
Passifs inclus dans le besoin en fonds de roulement	2 487,4	2 590,0
Autres actifs non courants	1 386,6	1 408,8
Actifs d'impôts différés	152,3	171,9
Créances d'impôt courant	11,1	26,1
Autres actifs courants	0,4	0,4
Actifs destinés à être cédés	3,3	21,2
Instruments dérivés	1,0	8,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	234,1	291,9
Total des actifs du Groupe	10 268,1	10 316,1

5. | FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le 31 mars	
	2013	2012
Salaires et avantages	386,7	375,1
Charges d'occupation des locaux	69,4	66,0
Autres charges externes	150,6	152,0
Amortissements	19,5	17,4
Amortissements des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	4,7	2,6
Créances irrécouvrables	12,1	15,2
Total frais administratifs et commerciaux	643,0	628,3

6. | AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le 31 mars	
	2013	2012
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles	1,2	0,2
Reprise de dépréciation d'immobilisations	0,5	-
Reprise de provisions non utilisées	0,6	-
Autres produits opérationnels	-	0,1
Total autres produits	2,3	0,3
Coûts de restructuration	(9,4) ⁽¹⁾	(3,8)
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles	(1,0)	(0,1)
Dépréciation du goodwill et des actifs immobilisés	(0,1)	(0,1)
Frais connexes aux acquisitions dans le cadre des regroupements d'entreprises	(0,6)	(1,0)
Autres dépenses	(1,3)	(0,5)
Total autres charges	(12,5)	(5,5)

(1) concerne des plans de restructurations initiés en Europe, principalement en Espagne, Suède, France, Allemagne et aux Pays-Bas.

7. | CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en millions d'euros)	Période close le 31 mars	
	2013	2012
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(0,0)	0,1
Produits d'intérêts sur les créances et prêts	0,3	0,5
Total des produits financiers	0,3	0,6
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti).....	(45,5)	(43,0)
Reclassement en résultat des gains et pertes sur instruments dérivés précédemment différés en autres éléments du résultat global	0,4	(1,2)
Gain (perte) de change.....	18,0	(16,2)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change par le résultat	(15,0)	16,9
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux par le résultat	2,2	(1,4)
Coût de l'endettement financier	(39,9)	(44,9)
Frais financiers liés aux opérations de refinancement	(23,5) ⁽¹⁾	-
Charge nette sur engagements au titre des avantages du personnel	(3,5)	(3,1)
Charges financières diverses	(2,4)	(1,9)
Autres charges financières	(5,8)	(5,0)
Charges financières nettes	(68,9)	(49,3)

⁽¹⁾ Les frais financiers liés aux opérations de refinancement représentent la perte inhérente au remboursement de l'emprunt obligataire à échéance 2016. Ils comprennent la prime de remboursement, la prise en charge des coûts de transaction non amortis après déduction des ajustements de juste valeur (voir note 11).

8. | IMPOT SUR LES BENEFICES

La charge d'impôt sur le résultat au titre d'une période intermédiaire est calculée sur la base du taux d'impôt sur le résultat qui serait applicable au résultat total de l'exercice, c'est-à-dire en appliquant au résultat avant impôt et quote-part de résultat dans les entreprises associées de la période intermédiaire le taux effectif moyen attendu pour l'exercice 2013.

Le taux effectif d'impôt s'établit à 32,5% comparé à 29,4% au 31 mars 2012.

9. | RESULTATS PAR ACTION

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	Période close le 31 mars	
	2013	2012
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	43,3	89,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	269 696	266 342
Actions potentielles non dilutives (en milliers)	1 604	1 148
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et d'actions potentielles non dilutives (en milliers)	271 300	267 490
Résultat net par action (en euros)	0,16	0,33
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	43,3	89,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et d'actions potentielles non dilutives (en milliers)	271 300	267 490
Actions potentielles dilutives (en milliers)	2 443	2 891
- dont options de souscription d'actions (en milliers)	146	169
- dont actions attribuées gratuitement (en milliers) ⁽¹⁾	2 297	2 722
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	273 743	270 382
Résultat net dilué par action (en euros)	0,16	0,33

(1) Le nombre d'actions potentielles dilutives ne tient pas compte des actions dont l'attribution gratuite est soumise à des conditions de performance.

10. | AVANTAGES DU PERSONNEL

Au 31 mars 2013, les régimes de retraite financés les plus importants, concernant le Canada, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse, ont fait l'objet d'une réévaluation. Les écarts actuariels ont été estimés sur la base d'une analyse de la sensibilité des taux d'actualisation et de la différence entre les taux de rendement attendus des fonds investis dans les plans de retraite et les taux réels. Les taux d'actualisation sont restés inchangés lors du premier trimestre de 2013 comparés à ceux en vigueur lors de la clôture du 31 décembre 2012 (voir États financiers consolidés au 31 décembre 2012 note 19).

Au cours du premier trimestre 2013, les gains actuariels après impôt constatés dans le résultat global pour un montant de 10,9 millions d'euros (18,6 millions d'euros pour le premier trimestre 2012) résultent de la différence entre les taux de rendement réels des fonds investis dans les régimes de retraite et les taux attendus.

11. | ENDETTEMENT FINANCIER

Cette note présente des informations sur l'endettement financier au 31 mars 2013. L'endettement financier inclut les dettes auprès d'établissements financiers portant intérêt, les emprunts et intérêts courus nets des coûts de transaction.

11.1 | Endettement financier net

Au 31 mars 2013, la dette financière nette consolidée du Groupe s'élève à 2 734,3 millions d'euros. Elle comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 31 mars 2013			Au 31 décembre 2012		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations senior	-	1 522,1	1 522,1	-	1 504,3	1 504,3
Lignes de crédit	-	-	-	-	25,9	25,9
Titrisation	274,4	732,0	1 006,4	351,7	747,8	1 099,5
Emprunts auprès des établissements de crédit	50,4	18,1	68,4	43,3	16,7	60,0
Billets de trésorerie	161,8	-	161,8	114,8	-	114,8
Concours bancaires et autres emprunts	170,8	-	170,8	77,6	-	77,6
Location financement	8,1	30,2	38,3	51,2	31,1	82,3
Intérêts courus ⁽¹⁾	32,7	-	32,7	9,4	-	9,4
Moins coûts de transaction	(10,0)	(32,9)	(43,0)	(20,5)	(22,6)	(43,1)
Autres dettes financières et intérêts courus	688,1	2 269,4	2 957,5	627,6	2 303,2	2 930,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(234,1)			(291,9)
Dérivés de couverture de la dette.....			10,9			(39,8)
Endettement financier net			2 734,3			2 599,2

⁽¹⁾ dont intérêts courus sur les obligations senior pour un montant de 31,2 millions d'euros au 31 mars 2013 (4,5 millions au 31 décembre 2012)

En mars 2013, Rexel a annoncé le refinancement de son contrat de crédit senior d'un montant maximum de 1 100 millions d'euros venant à échéance en 2014 et le placement d'obligations senior non assorties de sûretés et remboursables en 2020 pour des montants de 650 millions d'euros et 500 millions de dollars.

11.1.1 | Contrat de crédit senior

Le 15 Mars 2013, Rexel a refinancé sa ligne de crédit renouvelable de 1 100 millions d'euros du 21 décembre 2009 par la conclusion d'un nouveau contrat de crédit renouvelable (le « Contrat de Crédit Senior ») avec BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, ING Belgium SA, succursale française, Natixis et Société Générale Corporate & Investment Banking en qualité d'arrangeurs et de teneurs de livre associés.

Le Contrat de Crédit Senior comprend une ligne de crédit multidevises renouvelable d'une maturité de 5 ans et d'un montant total de 1,1 milliard d'euros, qui peut également être utilisé au moyen de tirages au jour le jour (*swingline loans*) à hauteur de 165 millions d'euros.

Intérêts et marge

Les montants utilisés portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EURIBOR lorsque les fonds sont tirés en euros et au taux LIBOR lorsque les fonds sont tirés dans des devises différentes de l'Euro, (ii) à la marge applicable et (iii) le cas échéant, à des coûts obligatoires (correspondant aux coûts devant être supportés par les prêteurs au titre du financement du système de contrôle bancaire imposé par les autorités de régulation bancaire de leurs pays respectifs).

Les tirages au jour le jour portent intérêt à un taux déterminé en référence (i) au taux EONIA, (ii) à la marge applicable et (iii) le cas échéant, aux coûts obligatoires.

La marge initiale applicable est de 2,00% par an et varie en fonction du ratio d'endettement de Rexel (défini comme le ratio entre la dette nette totale consolidée et ajustée et l'EBITDA consolidé ajusté, tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Crédit Senior), calculé au 31 décembre et au 30 juin de chaque année. La marge s'étale de 1,45% à 3%.

De plus, la marge applicable est augmentée des commissions d'utilisation qui varient en fonction du pourcentage des fonds effectivement tirés par rapport à l'ensemble des lignes disponibles au titre du Contrat de Crédit Senior à tout moment.

Rexel devra aussi payer une commission de non utilisation dans la devise de chaque tirage disponible. Le montant de cette commission varie en fonction du montant de ratio d'endettement.

Selon les termes de ce Contrat de Crédit Senior, Rexel doit maintenir un ratio d'endettement inférieur à 3,50 au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Ce ratio d'endettement peut excéder 3,50 lors de trois dates durant la durée du Contrat de Crédit Senior, sachant que (i) ce ratio ne pourra excéder 3,75 lors de plus de deux dates durant la durée du Contrat de Crédit Senior (ii) ce ratio ne pourra excéder 3,90 lors de plus d'une date durant la durée du Contrat de Crédit Senior (seulement deux des trois dates spécifiées ci-dessus pourront être consécutives).

Cette opération de refinancement a été comptabilisée comme un échange de dette sans effet sur le résultat.

Au 31 mars 2013, aucun tirage n'a été effectué au titre de ce Contrat de Crédit Senior.

11.1.2 | Obligations senior

Concomitamment au refinancement de son contrat de crédit senior en mars 2013, Rexel a annoncé le placement d'obligations senior non assorties de sûretés et remboursables en 2020 pour des montants de 500 millions d'euros et 500 millions de dollars américains au taux de 5,125% et de 5,250% respectivement.

Le 26 mars 2013, le Groupe a également annoncé en complément de ses obligations senior de 500 millions d'euros émises au taux de 5,125% le placement d'obligations senior pour un montant de 150 millions d'euros à un prix de 101% soit un taux de rendement de 4,955%. Cette tranche complémentaire est réalisée à des conditions identiques et les obligations complémentaires sont totalement assimilées à la tranche initiale de 500 millions d'euros.

Ces obligations ont les mêmes garanties que le contrat de crédit senior et les autres obligations senior non assorties de sûretés.

Les intérêts sont payables semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 décembre 2013. Les obligations sont remboursables le 15 juin 2020 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 juin 2016 à un prix égal au montant total du principal augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 juin 2016, elles sont remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)	
	Tranche en euros	Tranche en dollars US
15 juin 2016	103,844%	103,938%
15 juin 2017	102,563%	102,625%
15 juin 2018	101,281%	101,313%
15 juin 2019 et au-delà	100,000%	100,000%

Le règlement-livraison des obligations est intervenu le 3 avril 2013.

Le produit de l'émission des obligations est affecté au remboursement anticipé des obligations émises au taux de 8,25% et à échéance 2016 ainsi qu'aux besoins généraux du Groupe.

Le 17 avril 2013, Rexel a remboursé ses obligations à échéance en 2016 pour leur montant principal de 586,3 millions d'euros, auquel s'ajoutent les intérêts courus et non payés d'un montant de 16 millions d'euros et la prime de remboursement d'un montant de 54 millions d'euros.

Au 31 mars 2013, compte tenu du remboursement anticipé des obligations à échéance 2016, le Groupe a révisé le coût amorti de ces obligations et a enregistré une charge financière de 23,5 millions en application de la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette perte inclut la prime de remboursement anticipé, les coûts de transaction initiaux non amortis pour un montant de 9,1 millions d'euros après déduction des ajustements de juste valeur à hauteur de 39,6 millions d'euros.

Au 31 mars 2013, la valeur comptable des obligations émises est présentée dans le tableau ci-dessous :

	31 mars 2013				Au 31 décembre 2012			
	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur	Total	Nominal (en millions de devises)	Nominal (en millions d'euros)	Ajuste- ments de juste valeur	Total
Obligations remboursables en 2016	EUR 586,3	586,3	54,0	640,3	EUR 586,3	586,3	43,7	630,0
Obligations remboursables en 2018	EUR 488,8	488,8	3,4	492,2	EUR 488,8	488,8	5,4	494,2
Obligations remboursables en 2019	USD 500,0	390,5	(0,9)	389,6	USD 500,0	379,0	1,2	380,1
TOTAL		1 465,6	56,5	1 522,1		1 454,1	50,3	1 504,3

11.1.3 | Programmes de cession de créances

Le Groupe Rexel gère plusieurs programmes de cession de créances commerciales, présentés dans le tableau ci-dessous, lui permettant d'obtenir des financements à un coût moindre que celui des emprunts obligataires ou bancaires.

Au titre de ces programmes, le Groupe continuant d'assumer une part significative du retard de paiement et du risque de crédit, les créances cédées ne remplissent pas les conditions requises pour leur décomptabilisation conformément à IAS 39 (à l'exception du programme de cession de créances hors-bilan aux Etats-Unis décrit dans la note 11.2). Par conséquent, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients », alors que les financements reçus sont traités comme des dettes financières.

Ces programmes imposent le respect de certaines obligations contractuelles relatives à la qualité du portefeuille de créances commerciales, notamment en ce qui concerne le ratio de dilution (créances ayant fait l'objet d'un avoir par rapport au montant total des créances commerciales éligibles), des ratios de défauts et d'arriérés (ratios relatifs respectivement au rapport entre les créances commerciales arriérées ou douteuses et les créances commerciales éligibles). Au 31 mars 2013, toutes les obligations contractuelles au titre des programmes de cession de créances commerciales sont satisfaites.

Les principales caractéristiques de ces programmes de titrisation sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programme	Encours maximum autorisé	Montant des créances cédées au 31 mars 2013	Sommes tirées au 31 mars 2013	Solde dû		Échéance
				au 31 mars 2013	au 31 décembre 2012	
				<i>(en millions d'euros)</i>		
Europe - Australie 2011	425,0 EUR	500,4 EUR	371,6 EUR	371,6	422,3	16/12/2016
Etats-Unis	470,0 USD	553,4 USD	410,9 USD	320,9	280,7	18/12/2015
Canada ⁽¹⁾	190,0 CAD	249,7 CAD	189,4 CAD	145,5	144,6	17/11/2017
Europe 2008	384,0 EUR	444,9 EUR	274,4 EUR	274,4	351,8	17/12/2013
TOTAL				1 112,3	1 199,5	
dont :	- Dette enregistrée au bilan:			1 006,4	1 099,6	
	- Financement non consolidé (programme Ester):			106,0	99,9	

⁽¹⁾ Le 19 novembre 2012, Rexel a renouvelé son programme de titrisation au Canada pour une période de 5 ans.

Ces programmes de cession de créances portent intérêt à taux variables majorés d'une marge spécifique à chaque programme.

Au 31 mars 2013, l'encours maximum autorisé de ces programmes de titrisation s'élevait à 1 322,0 millions d'euros et était utilisé à hauteur de 1 006,4 millions d'euros.

11.2 | Variation de l'endettement net

Au 31 mars 2013 et au 31 décembre 2012, la variation de l'endettement financier net se présente comme suit :

	Période close le 31 mars	
	2013	2012
(en millions d'euros)		
Au 1er janvier	2 599,2	2 078,2
Emissions d'obligations senior	-	299,9
Variation nette du Contrat de Crédit Senior.....	(25,9)	-
Coûts de transaction et de refinancement	(13,9)	(8,5)
Variation nette des autres emprunts et concours bancaires.....	168,7	148,2
Variation nette des lignes de crédit	128,9	439,6
Variation nette de la titrisation	(95,0)	(135,1)
Variation nette des dettes de location financement.....	(42,3)	(0,9)
Variation nette des dettes financières	(8,4)	303,6
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	50,3	(216,9)
Ecart de conversion	30,7	(2,6)
Effet des variations de périmètre sur l'endettement brut.....	(0,0)	3,5
Amortissements des coûts de transaction.....	4,8	5,0
Frais financiers liés aux opérations de refinancement.....	23,5	-
Autres variations	34,3	-
Au 31 mars	2 734,3	2 170,8

(1) dont un montant de 30,4 millions d'euros correspondant au règlement des swaps d'intérêts qualifiés couverture de juste valeur sur les obligations remboursables en 2016.

11.3 | Risque de liquidité

Les obligations senior émises en décembre 2009 et janvier 2010 pour un montant total de 650 millions d'euros arrivent à échéance en décembre 2016, tandis que celles émises en mai 2011 pour un montant de 500 millions d'euros arrivent à échéance en décembre 2018 et celles émises en avril 2012 pour un montant de 500 millions de dollars américains arrivent à échéance en décembre 2019.

Après avoir été renégocié en mars 2013, le Contrat de Crédit Senior comprend une ligne de crédit multidevises renouvelable d'une maturité de 5 ans et d'un montant total de 1,1 milliard d'euros, qui peut également être utilisé au moyen de tirages *swingline* jusqu'à hauteur d'un montant de 165 millions d'euros (voir note 11.1.1).

Enfin, les programmes de titrisation arrivent à échéance en 2013, 2015, 2016 et 2017. Le financement résultant de ces programmes dépend directement du montant et de la qualité du portefeuille de créances cédées. Dans l'hypothèse où les entités concernées ne respecteraient pas certains engagements, ces programmes de titrisation pourraient faire l'objet d'une résiliation anticipée, ce qui aurait un effet défavorable sur la situation financière du Groupe et sa liquidité. Par ailleurs, dans l'hypothèse où les entités *ad hoc* ne seraient plus en mesure d'émettre des instruments de dette (billets de trésorerie, *commercial paper*) dans des conditions équivalentes à celles pratiquées à ce jour, la liquidité et la situation financière du Groupe pourraient être affectées.

L'échéancier des remboursements contractuels des dettes financières, en capital, est le suivant :

	<i>(en millions d'euros)</i>	
	Au 31 mars 2013	Au 31 décembre 2012
Echéances :		
Un an	698,1	648,1
Deux ans	237,5	198,0
Trois ans	156,0	34,7
Quatre ans	1 018,0	1 065,2
Cinq ans	4,6	147,8
Au delà.....	886,3	880,1
Sous-total dette financière	3 000,5	2 973,9
Coûts de transaction	(43,0)	(43,1)
Dettes financières	2 957,6	2 930,8

12. | SAISONNALITÉ

Malgré un faible degré de saisonnalité du chiffre d'affaires, les variations du besoin en fonds de roulement entraînent une saisonnalité des flux de trésorerie. En règle générale, les flux de trésorerie générés par le Groupe sont plus élevés au quatrième trimestre par rapport aux trois premiers trimestres, dès lors que le besoin en fonds de roulement est plus élevé au cours de ces périodes.

13. | LITIGES

Pour la période close le 31 mars 2013, il n'y a pas eu d'évolution concernant les litiges présentés dans les états financiers au 31 décembre 2012 pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Rexel.

14. | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE DE REPORTING

Le 21 mars 2013, Rexel a annoncé le placement d'obligations senior non assorties de sûretés et remboursables en 2020 pour un montant de 500 millions d'euros et 500 millions de dollars américains au taux de 5,125% et de 5,250% respectivement.

Le 26 mars 2013, le Groupe a par ailleurs annoncé le placement d'obligations senior pour un montant de 150 millions d'euros à un prix de 101% (taux de rendement de 4,955%) en complément de ses obligations senior de 500 millions d'euros au taux de 5,125%.

Le règlement-livraison des obligations est intervenu le 3 avril 2013. Le 17 avril 2013, Rexel a remboursé ses obligations au taux de 8,25% pour leur montant principal de 586,3 millions d'euros et a payé une prime de remboursement d'un montant de 54 millions d'euros (voir note 11).